



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 55

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (L. Grapentine, V. Sigurdson, D. Janzen et autres)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (C. Morden, R. Jones, D. Collins et autres)

M^{me} la *ministre* MIHYCHUK dépose :

le rapport annuel de la Société de développement du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 177)

le rapport annuel de la Société du commerce et de l'investissement du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;

(Document parlementaire n° 178)

le rapport annuel de la Commission hippique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001.

(Document parlementaire n° 179)

M. le *ministre* LATHLIN dépose le rapport annuel de la Manitoba Association for Resource Recovery Corporation pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2000.

(Document parlementaire n° 180)

Jeudi 28 juin 2001

M. le *ministre* SELINGER dépose le rapport prévu aux paragraphes 52.27(1) et (2) de la *Loi sur l'Assemblée législative* pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001.

(Document parlementaire n° 181)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député de Saint-Norbert, qui a utilisé les termes « *deliberately misleading* » lors d'un rappel au *Règlement*, de se rétracter.

M. LAURENDEAU se rétracte.

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet du commentaire 417 de Beuchesne et de la latitude dont disposent les leaders.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. TWEED interviennent sur le rappel au *Règlement*.

Le président déclare le rappel irrecevable.

M. LAURENDEAU fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet des termes « *has no guts* » qu'aurait utilisés le premier ministre.

M. le *premier ministre* DOER retire ses propos.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{me} CERILLI, MM. PENNER (Steinbach), NEVAKSHONOFF et MAGUIRE ainsi que M^{me} KORZENIOWSKI font des déclarations de député.

Est approuvée, lue une troisième fois et adoptée la version amendée du projet de loi n° 20 — *Loi sur la commercialisation des produits agricoles et modifications corrélatives/The Farm Products Marketing and Consequential Amendments Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires municipales.

Jeudi 28 juin 2001

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CHOMIAK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi n° 25 — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et modifications corrélatives/The Health Services Insurance Amendment and Consequential Amendments Act*.

Le débat se poursuit.

MM. MURRAY et DERKACH interviennent.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. TWEED pour la reprise du débat. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* ASHTON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi n° 23 — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. GILLESHAMMER et DERKACH ainsi que M. le *ministre* ASHTON interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 16 h 54, et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes